

SOMMAIRE

TRAVAUX DU CONSEIL REGIONAL

Séance des 18 et 19 juin 2009 : Délibérations

09-34 -	Compte administratif - gestion pluriannuelle.....
09-35 -	Compte de gestion de la Région pour l'exercice 2008.....
09-36 -	Compte administratif de la Région pour l'exercice 2008
09-37 -	Compte administratif de la Région pour l'exercice 2008 - affectation du résultat
09-38 -	Emprunts de la Région - information sur la dette
09-39 -	Vote du budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2009 - Décision modificative n°1.....

BUDGET SUPPLEMENTAIRE (DM1) DE LA REGION POUR 2009

09-40 -	Patrimoine et logistique
09-41 -	Bâtiments régionaux
09-42 -	Systèmes d'information
09-43 -	Personnel.....
09-44 -	Recherche et innovation.....
09-45 -	Aménagement du territoire - grand projet « Haras du Pin »
09-46 -	Education et enseignement supérieur.....
09-47 -	Jeunesse et sports - Jeux Equestres Mondiaux 2014.....

AGRICULTURE

09-48 -	Politique régionale en matière d'installation et d'emploi agricole (hors formation professionnelle).....
09-49 -	Nouveaux dispositifs d'aide en faveur des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA).....
09-50 -	Filière équine - fonctionnement

EDUCATION, CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE, TRANSPORTS, COMMUNICATION

09-51 -	Mise en place du nouveau dispositif cart'@too 15/20
---------	---

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

09-52 -	Grand projet du Haras du Pin.....
---------	-----------------------------------

DEVELOPPEMENT DURABLE

- 09-53 - Agenda 21 régional, bilan et nouvelle étape - « objectif croissance verte »
- 09-54 - Objectif croissance verte – Eco-innovation et industries
- 09-55 - Objectif croissance verte - Convention cadre « Agenda 21 régional - filière construction »
- 09-56 - Objectif croissance verte - Institut régional du développement durable
- 09-57 - Objectif croissance verte - Projet photovoltaïque

ENVIRONNEMENT

- 09-58 - Qualité de l'air - convention pluriannuelle d'objectifs

EMPLOI FORMATION

- 09-59 - Plan Emploi Formation

APPRENTISSAGE

- 09-60 - Règlement relatif aux indemnités compensatrices forfaitaires versées aux employeurs d'apprentis.....

RECHERCHE - INNOVATION - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- 09-61 - Projet ARCADE.....
- 09-62 - Centre des Technologies Nouvelles (CTN)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 09-63 - Volet territorial du CPER 2007/2013 - approbation des conventions de programmation 2008-2010 du pays Saint-Lois, du pays de Caen Métropole, de l'agglomération de Caen la Mer, des Parcs naturels régionaux des Marais du Cotentin et du Bessin, Normandie Maine et du Perche.....
- 09-64 - Restructuration des sites de la Défense

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- 09-65 - « Basse-Normandie numérique »

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 09-66 - Fonds de modernisation industrielle - soutien aux zones d'activités stratégiques et aux grands projets industriels et logistiques
- 09-67 - Plateforme Fonds Propres « Appui PME Basse-Normandie ».....
- 09-68 - Remise gracieuse de Prime à la Réduction des Charges.....
- 09-69 - Désignation des administrateurs de l'EPL « MIRIADE »

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 09-70 - Révision de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »

09-71 - Aide à l'ingénierie technique et financière - nouvelle dotation de la ligne de garantie de l'emprunt bancaire gérée par la BASSE-NORMANDIE ACTIVE

ENSEIGNEMENT

09-72 - Conventions de coopération entre le Conseil Régional et le Rectorat de l'Académie de Caen et entre le Conseil Régional et la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

09-73 - Formations sanitaires et sociales

09-74 - Remises gracieuses

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

09-75 - Adaptation du dispositif « Bourse Jeune Europe »

TOURISME

09-76 bis - Nouvelles modalités d'intervention en faveur des entreprises touristiques (hôtellerie, hôtellerie-restauration, hôtellerie de plein air, équipements de loisirs et lieux de visites privés).....

MER ET LITTORAL

09-77 - Ports de plaisance.....

REGLEMENT INTERIEUR

09-78 - Mise à jour du règlement intérieur

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-34

sur le compte administratif 2008 : gestion pluriannuelle

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la présentation du rapport sur la gestion pluriannuelle pour l'exercice 2008.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-35

sur le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2008

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, à l'unanimité moins 13 abstentions (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mmes PREVOST, TOUZOT), à M. le Président du Conseil Régional, de la présentation du compte de gestion du Payeur Régional.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-36

sur le compte administratif de la Région pour l'exercice 2008

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du rapport sur le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion pluriannuelle pour l'exercice 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

ARRETE, par 23 voix pour et 13 abstentions (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mmes PREVOST, TOUZOT), le compte administratif de la Région pour l'exercice 2008.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-37

sur le compte administratif de la Région pour l'exercice 2008 : affectation du résultat 2008

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 15 abstentions (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mmes PREVOST, TOUZOT, VINCENT)

- de constater l'excédent de la section de fonctionnement pour 124 059 928,75 € et le besoin de financement de la section d'investissement pour 117 862 796,91 € ;

- d'affecter les 124 059 928,75 € de résultat cumulé de la section de fonctionnement du compte administratif 2008 de la façon suivante :

- inscription au compte 1068,
excédent de fonctionnement capitalisé, d'un crédit de 117 862 796,91 €
- inscription à la ligne 002,
excédent de fonctionnement reporté, d'un crédit de 6 197 131,84 €

Ces crédits étant intégrés au budget 2009, lors de la décision modificative n°1.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-38

les emprunts de la Région : information sur la dette

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la présentation de la gestion de la dette pour l'exercice 2008.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-39

sur le vote du budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2009 : Décision modificative n°1

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, par 25 voix pour, 17 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT) le Budget Supplémentaire de la Région pour l'exercice 2009, par fonction et au niveau du chapitre, pour un montant de 11 668 456,44 € en section de fonctionnement et 140 672 754,13 € en section d'investissement ;

AUTORISE le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-40

sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2009 : patrimoine et logistique

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 25 voix pour, 17 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

☐ **Investissement**

- * sur l'AP de type AP MO « Moyens généraux » de 1 203 000 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 900, un dossier « moyens généraux » d'un montant de 100 000 €,

- * sur l'AP de type MO « IPC » de 150 000 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 909, un dossier « Institut de Pathologie du Cheval » d'un montant de 90 000 €,

☐ **Fonctionnement**

- * sur l'AE de type AE MO « Fonctionnement Services du CRBN » de 2 904 764 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 930, un dossier « Moyens généraux » d'un montant de 640 000 €,

- * sur l'AE de type AE MO « Fonctionnement Services du CRBN » de 55 500 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 937, un dossier « entretien, nettoyage, réparation » d'un montant de 8 000 € ;

- d'annuler et de désaffecter l'AE de type AE MO « Fonctionnement du service de documentation » d'un montant de 123 400 € votée en 2009, sur le chapitre 930 ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-41

sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2009 : bâtiments régionaux

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 25 voix pour, 17 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter :

☐ **Fonctionnement**

* sur l'AE de type AE MO « Travaux sur patrimoine du CRBN » de 86 465 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 933, un dossier « élaboration des carnets techniques des bâtiments » d'un montant de 19 465 €,

* sur l'AE de type AE MO « Bâtiment Fonderie » de 2 859 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 930, un dossier « élaboration des carnets techniques des bâtiments » d'un montant de 1 359 €,

* sur l'AE de type AE MO « Travaux plateau Unicité » de 8 728 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 930, un dossier « élaboration des carnets techniques des bâtiments » d'un montant de 4 028 €,

* sur l'AE de type AE MO « Travaux Ecole Supérieure d'Ingénieurs » de 14 190 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 932, un dossier « élaboration des carnets techniques des bâtiments » d'un montant de 6 490 €,

* sur l'AE de type AE MO « Travaux bâtiment Conservatoire du Littoral » de 2 043 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 937, un dossier « élaboration des carnets techniques des bâtiments » d'un montant de 943 €,

* sur l'AE de type AE MO « Travaux IPC » de 13 363 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 939, un dossier « élaboration des carnets techniques des bâtiments » d'un montant de 6 163 €,

☐ **Investissement**

* sur l'AP de type AP MO « Travaux IPC » de 458 900 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 909, les dossiers suivants :

- 55 000 € pour le dossier « réalisation d'une bâche à eau et de son accès »,
- 15 000 € pour le dossier « création de la chaufferie du nouveau bâtiment d'autopsie » ;

• de désaffecter sur l'AP de type AP MO « travaux IPC » de 565 000 € votée en 2008, un montant de 30 000 € sur le dossier ouvert pour la mise aux normes de la laverie ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-42

sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2009 : systèmes d'information

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 25 voix pour, 17 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- de désaffecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AE de type MO « Informatique des services généraux » de 1 862 000 € votée en 2009, un montant de 200 000 € sur le dossier « informatisation des services » ;

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AP de type MO « Informatique des services généraux » de 1 270 000 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 900, un dossier « informatisation des services » d'un montant de 200 000 € ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-43

sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2009 : personnel

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation de postes,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 25 voix pour, 17 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- de créer 4 postes d'apprentis supplémentaires ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-44

sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2009 : recherche et innovation

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 25 voix pour, 17 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AP de type AP SUB « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 3 700 000 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 909, un dossier « Filière équine hors CPER » d'un montant de 530 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-45

sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2009 : aménagement du territoire – grand projet « Haras du Pin »

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 25 voix pour, 17 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AP de type AP MO « HARAS DU PIN » de 5 000 000 € votée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 909, un dossier « 09UMPINI » d'un montant équivalent ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°09-46

sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2009 : éducation et enseignement supérieur

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 25 voix pour, 17 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AP de type AP SUB « Enseignement supérieur hors CPER » de 7 116 520 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 902, les dossiers suivants :

- 3 720 400 € au titre du dossier « formation ingénieurs agro-alimentaire de Saint-Lô »,
- 2 000 000 € au titre du dossier « formation ingénieurs – Faurecia »,
- 435 520 € au titre du dossier « aide au démarrage des formations » ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- à la Communauté de Communes de l'agglomération Saint-Loise
 - . 600 400 € pour les locaux pédagogiques de la formation ingénieurs agro-alimentaire de Caen - Saint-Lô,
 - . 3 120 000 € pour la création d'une résidence étudiante de la formation ingénieurs agro-alimentaire de Caen – Saint-Lô,
- à l'ENSICAEN
 - . 435 520 € au titre de la 1^{ère} phase d'extension de l'école d'ingénieurs,
 - . 2 000 000 € au titre des équipements scientifiques et technologiques pour la formation ingénieurs à Flers ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-47

sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2009 : jeunesse et sports – JEM 2014

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 25 voix pour, 17 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AE de type AE SUB « Jeux Equestres Mondiaux 2014 AE » de 2 000 000 € votée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 933, un dossier d'un montant équivalent pour le versement du droit fixe d'inscription auprès de la Fédération Equestre Internationale (FEI) ;

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, à la Fédération Equestre Internationale, un montant de 261 438 € correspondant au versement de l'échéance 2009 du droit fixe d'inscription ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-48

sur l'agriculture : politique régionale en matière d'installation et d'emploi agricole (hors formation professionnelle)

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DIGARD, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver dans le cadre de la politique régionale en matière d'installation et d'emploi agricole (hors formation professionnelle), conformément aux annexes jointes :

- la poursuite des aides aux projets des territoires, au Répertoire Départemental à l'Installation, aux audits de reprenabilité, aux contrats de parrainage, aux projets des organisations professionnelles agricoles ou des syndicats, à la création d'emplois durables en agriculture,

- la modification du régime d'aide aux investissements productifs pour les jeunes agriculteurs ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-49

**sur l'agriculture : nouveaux dispositifs d'aide en faveur des Coopératives d'Utilisation
du Matériel Agricole (CUMA)**

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DIGARD, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, conformément aux fiches jointes en annexe, les dispositifs d'aide régionale CUMA pour la période 2009-2013 suivants :

- équipements collectifs en lien avec les activités d'élevage (dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage),
- investissements nécessaires à une démarche qualité,
- investissements hangars pour les CUMA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-50

sur l'agriculture : filière équine - fonctionnement

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DIGARD, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à mme LUYPART,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- le contrat de performance du Pôle de compétitivité Filière équine pour la période 2009-2011, joint en annexe,

- le principe de création d'un Syndicat mixte réunissant la Région Basse-Normandie et le Département du Calvados et associant la Communauté de Communes du pays d'Auge Dozuléen pour assurer le développement de la recherche équine et de la formation supérieure en Basse-Normandie ; la Région Basse-Normandie ayant vocation à en assurer la présidence,

- la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô en ces termes :

« L'objet du Syndicat mixte est d'être le maître d'ouvrage et d'exploiter, directement ou par un tiers, en vue de la promotion des activités et de l'élevage équestres, le site sur lequel se situe l'actuel Centre de Promotion de l'Elevage et qui est constitué de l'ensemble des parcelles suivantes :

AI 5, 7, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19 et 20,

AK 130, 131, 132,

D 666, 667, 668, 669, 670, 716, 717 et 1118,

D 671, 672, 713, 718, 719, 721 et 722,

AK 3, 164 (en partie), 165 (en partie), 381, 218, 253, 299, 383, 307 et 378 » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-51

sur l'éducation, la culture, la jeunesse et les sports, la formation professionnelle et l'apprentissage, les transports, la communication : mise en place du nouveau dispositif cart'@too 15/20

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. DENIAUD,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme GOBERT, Vice-Présidente en charge de la Jeunesse et des Sports,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter :

- le nouveau dispositif Cart'@too 15/20 organisé en deux volets :
 - . volet livres scolaires présenté en annexe 1,
 - . volet « Loisirs et Initiative » dont le règlement pour l'année 2009-2010, joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président :

- à attribuer gratuitement 100 cart'@too 15/20 - volet « Loisirs et Initiative », pendant l'année scolaire 2009/2010, pour diverses opérations promotionnelles de la Région,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-52

sur l'aménagement du territoire : grand projet du Haras du Pin

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. BEAUVAIS,
- M. DENIAUD,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 13 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT) et 3 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'approuver :
 - les statuts de l'Association de préfiguration du Grand Projet du Haras du Pin, joints en annexe,
 - le principe selon lequel la Région Basse-Normandie a vocation à présider la future structure pérenne destinée à porter le Grand Projet du Haras du Pin ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-53

sur le développement durable : Agenda 21 régional, bilan et nouvelle étape : « objectif croissance verte »

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. LOUVET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 4 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'approuver le document « Agenda 21 régional – Etat d'avancement, juin 2009 » joint en annexe, notamment les améliorations proposées concernant son plan d'actions et les dispositifs prévus pour le faire vivre ;

- de prendre acte de la date de juin 2010 pour la remise du prochain « Etat d'avancement de l'Agenda 21 régional » ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour toutes décisions relatives à la signature de la convention de mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-54

sur le développement durable : objectif croissance verte - éco-innovation et éco-industries

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. LOUVET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver au titre du déploiement de l'éco-innovation dans la mise en oeuvre de l'Agenda 21 de la Région Basse-Normandie :

- les principes suivants :
 - o amplification du soutien régional à la recherche en consacrant 20 % du budget de la Région vers les projets relevant des champs d'application de l'éco-innovation,
 - o attribution de bonifications (en montant) aux soutiens régionaux en matière de recherche et d'innovation pour les domaines relevant de l'éco-innovation, présentées dans le règlement joint en annexe,
 - o aide aux PME-PMI dans une démarche de développement durable en les aidant à s'approprier les technologies « vertes »,
 - o développement de l'éco-conception au sein des filières et des pôles de compétitivité,
 - o mise en place d'une mission d'animation et de promotion de l'éco-conception à destination des entreprises bas-normandes,
- l'intégration de ce dispositif à l'Agenda 21 régional, en tant que précision de l'action n°46 de l'axe III.1,
- le règlement des aides à la recherche et à l'innovation pour le développement durable, présenté en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-55

sur le développement durable : objectif croissance verte - convention cadre « agenda 21 régional – filière construction »

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. LOUVET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- le principe de travailler avec les différentes filières régionales présentant de réelles opportunités de croissance verte, afin de coordonner et développer les actions de la Région et de ces filières, ce partenariat se traduisant sous la forme de conventions cadre « Agenda 21 régional – Filières »,
- la première convention cadre de ce type : « Agenda 21 régional - Filière construction », jointe en annexe,
- l'intégration de ce projet à l'Agenda 21 régional, en tant qu'une nouvelle action ajoutée à l'axe III.6 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour toutes les décisions relatives aux conventions annuelles d'application et aux actions qui seront proposées en déclinaison de cette convention cadre, notamment les décisions concernant la Plateforme Eco-construction ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention cadre « agenda 21 régional-filière construction » avec les quatre organisations professionnelles représentantes de la filière : la Fédération française du Bâtiment - Basse-Normandie, la Fédération régionale des travaux publics de Basse-Normandie, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Basse-Normandie et la Fédération Ouest des SCOP du Bâtiment,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-56

sur le développement durable : objectif croissance verte – institut régional du développement durable

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. LOUVET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- la création, conjointement avec l'Université de Caen-Basse-Normandie, d'un Institut Régional du Développement Durable de Basse-Normandie (IRD2) sous la forme d'une association dont la Région sera membre fondateur,
- l'intégration de ce projet à l'Agenda 21 régional, en tant que précision de l'action n°48 de l'axe III.1 ;

- de valider les modalités et le calendrier de mise en oeuvre conformément à l'annexe jointe ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les statuts de l'association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-57

sur le développement durable : objectif croissance verte - projet photovoltaïque

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- l'appel à projet portant sur l'utilisation du domaine public régional au titre de l'installation de centrales photovoltaïques raccordées au réseau sur le patrimoine bâti des lycées de la Région Basse-Normandie, joint en annexe,
- l'intégration de ce projet à l'Agenda 21 régional, en tant qu'une nouvelle action ajoutée à l'axe IV.3 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente :

- pour déterminer le montant de la redevance d'occupation du domaine régional que verseront le ou les opérateurs retenus,
- pour approuver toute convention ou tout document que la Région serait amenée à conclure dans le cadre de l'exploitation des centrales et autoriser le Président à les signer ;

- d'autoriser :

- le lancement de la procédure,
- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-58

sur l'environnement : qualité de l'air-convention pluriannuelle d'objectifs

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. BOSQUET ne prenant pas part au vote,

- d'approuver la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2009-2011 entre la Région Basse-Normandie et l'association AirCOM, jointe en annexe ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions annuelles d'application qui en découlent et autoriser le Président à les signer ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la Convention Pluriannuelle d'Objectifs précitée,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-59

sur le Plan Emploi Formation

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver le Plan Emploi Formation de la Région Basse-Normandie qui se décline de la façon suivante :

- Au titre de l'accompagnement des personnes :

✓ plan d'actions pour le développement des compétences et de la qualification destiné

- à favoriser l'accès aux dispositifs régionaux de formation initiale et continue,

- à développer des atouts pour la mobilité professionnelle avec la création d'un nouveau dispositif « atout pour la mobilité professionnelle » en faveur des salariés victime du chômage partiel ou des salariés en phase de réorientation professionnelle,

- à aider les entreprises à financer la formation des salariés en chômage partiel, avec, en concertation avec l'Etat et les OPCA, une aide financière de la Région, variable selon la nature, les objectifs et le public concerné, ne pouvant dépasser 25 % des coûts pédagogiques des actions de formation et des frais annexes. Cette aide étant plafonnée à 100 000 € par entreprise,

✓ plan d'actions pour l'accompagnement à la création d'activité (création et reprise d'entreprises, Economie Sociale et Solidaire) ;

- Au titre de l'accompagnement des entreprises et des associations :

✓ mobilisation des aides économiques pour le maintien et la création d'emploi,

✓ plan d'actions pour l'appui à l'emploi associatif ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-60

sur l'apprentissage : règlement relatif aux indemnités compensatrices forfaitaires versées aux employeurs d'apprentis

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier le montant et les conditions d'attribution des indemnités compensatrices versées aux employeurs d'apprentis ainsi que le règlement y afférent, pour les contrats d'apprentissage signés à compter de l'année scolaire 2009-2010, conformément à l'annexe jointe ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour déterminer les modalités particulières de mise en œuvre concernant les bonus A-4, A-5, A-7 et A-8 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-61

sur la Recherche, l'Innovation et le Transfert de Technologie : projet ARCHADE

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. SODINI,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Recherche, innovation, affaires internationales et européennes »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- les montages partenariaux et financiers proposés, dans le cadre du projet ARCHADE, dont la garantie financière à accorder par la Région à la société de projet CYCLHAD, l'engagement de la Région étant subordonné à la capacité de la société à finaliser un tour de table bancaire pour financer l'emprunt qu'elle sera amenée à contracter pour la construction du bâtiment et l'acquisition du cyclotron et de ses équipements,

- le principe de création d'une SEM appelée SAPHYN,

- le principe de l'entrée de la Région Basse-Normandie au capital de la SEM pour un montant maximal de 50 000 €, représentant plus de 50 % du capital social,

- le principe selon lequel la Région Basse-Normandie a vocation à présider la SEM ;

• de donner délégation à la Commission Permanente pour :

- approuver les projets de statuts de la SEM et la participation de la Région Basse-Normandie au capital de cette société sachant que la Région disposera d'un pourcentage du capital social de plus de 50 % et qui ne pourra dépasser 85 %,

- arrêter les modalités opérationnelles de cette participation financière au titre d'une participation au capital social et pour un montant maximal de 50 000 €,

- désigner les représentants de la Région en qualité de mandataires au sein du conseil d'administration de la société et les autoriser à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la Région,

- désigner le représentant permanent de la Région à l'Assemblée Générale des actionnaires,

- autoriser la prise de participation de cette SEM dans une société commerciale,

- approuver la conclusion d'un pacte d'associés entre la Région et divers associés portant conventions de vote lors de l'agrément des nouveaux actionnaires,

- autoriser la conclusion d'un pacte d'associés entre la Région et ARCHADE relatif au fonctionnement de leurs comptes courant d'associés,

- autoriser le Président à signer les pactes d'associés précités,

- d'autoriser la mise en œuvre d'une garantie financière au projet de la société de projet ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-62

sur la Recherche, l'Innovation et le Transfert de Technologie : Centre des Technologies Nouvelles (CTN)

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. SODINI,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu l'article L 1224.3 du Code du Travail,

Vu l'avis favorable du CTP en date du 10 juin 2009,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Recherche, innovation, affaires internationales et européennes »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY)

- d'accepter la reprise de l'activité du Centre des Technologies Nouvelles (CTN) ;
- d'autoriser :
 - la création de 5 postes d'ingénieurs, 2 postes d'attachés, 4 postes de rédacteurs, tous en contrat à durée indéterminée,
 - le pourvoi temporaire d'un poste d'attaché, du 1^{er} octobre au 30 novembre 2009 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention qui fixera les modalités de reprise de l'activité relatives notamment aux éléments corporels attachés à l'activité, aux locaux et autoriser le Président à la signer ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-63

sur l'aménagement du territoire : volet territorial du CPER 2007/2013 – approbation des conventions de programmation 2008-2010 du pays Saint-Lois, du pays de Caen Métropole, de l'agglomération de Caen la Mer, des Parcs naturels régionaux des Marais du Cotentin et du Bessin, de Normandie Maine et du Perche

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme CAUCHY atant donné pouvoir à M. SODINI,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- les 6 tableaux de synthèse, joints en annexe 1 à 6, qui seront joints à la convention de programmation propre à chacun des territoires du Pays Saint-Lois, du pays de Caen métropole, de l'agglomération de Caen la mer et des Parcs naturels régionaux des Marais du Cotentin et du Bessin, de Normandie Maine et du Perche ;

- de modifier la délibération n°09-30 en date du 20 mars 2009, en remplaçant le tableau de synthèse de la convention de programmation du Pays d'Alençon par celui joint à la présente en annexe 7 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre les décisions relatives à toute modification des conventions territoriales cadre et des conventions de programmation ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat les 6 conventions de programmation précitées,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-64

sur l'aménagement du territoire : restructuration des sites de la Défense

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. SODINI,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner, dans le cadre de la reconversion du site de la Défense de Bretteville-sur-Odon, un accord de principe à l'adhésion de la Région au Syndicat Mixte regroupant la Communauté d'agglomération de Caen la mer, la Communauté de communes des Rives de l'Odon, le Conseil Général du Calvados, dans les limites des vocations du site qui se réfèrent aux compétences propres de la Région (développement économique et formation), à l'exclusion notamment d'une participation de la Région aux coûts de dépollution et de réalisation du prolongement du boulevard des Pépinières ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer sur l'adhésion de la Région au syndicat mixte lorsque le projet définitif des statuts sera établi ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-65

sur les technologies de l'information et de la communication : « Basse-Normandie numérique »

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. SODINI,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver la stratégie de la Région en matière de haut et de très haut débit, décrite ci-dessous :

L'intervention est guidée par trois principes :

- **L'attractivité** du territoire bas-normand,
- **L'équité** : ne laisser aucun bas-normand en dehors de la société de l'information,
- **la prospective** : anticiper au mieux les évolutions des technologies et le déploiement du très haut débit (THD).

L'attractivité consiste à offrir plus de débit à l'ensemble du territoire. La montée en puissance des technologies d'accès, la demande croissante en débit sur l'ensemble du territoire ainsi que la préparation du THD justifient une intervention en amont des points de concentration, sur les réseaux de collecte. Augmenter les capacités des réseaux de collecte tout en rapprochant la fibre optique au plus près de l'abonné a ainsi de nombreux avantages :

- Cela permet la montée en débit du territoire, tout en valorisant les réseaux d'accès actuels. Deux exemples significatifs :
 - o Fibrer un sous répartiteur sur le réseau téléphonique permet de raccourcir la longueur du fil de cuivre raccordant l'abonné et donc d'augmenter fortement le débit disponible en ADSL
 - o Fibrer un point haut servant de point de concentration pour des technologies hertziennes permet d'augmenter le débit disponible à partir de ce point et peut donc permettre d'offrir plus de débit aux abonnés, de desservir davantage de clients ou encore d'offrir des capacités de collecte permettant le déploiement de nouvelles technologies d'accès plus performantes
- Un éventuel déploiement futur de FTTH en sera facilité, aussi bien techniquement que financièrement
- L'investissement est de toute façon pérenne. Il est admis à ce jour que la fibre optique est un média de transport d'information qui ne sera pas remis en cause à moyen terme
- La présence d'un réseau de collecte neutre et ouvert en fibre optique peut inciter des fournisseurs de services à proposer leurs offres (dégrouper), ce qui favorise la concurrence. On voit bien ici que l'arrivée d'une concurrence accrue n'est pas un objectif en soit, mais bien une conséquence du projet de montée en débit du territoire par une action sur les réseaux de collecte.

L'équité consiste à garantir à chacun un seuil de confort minimum dans l'accès aux services numériques. Ce seuil peut aujourd'hui être fixé à 2Mb/s (c'est le niveau en dessous duquel on est considéré comme étant en « zone blanche » par l'union européenne) mais il est certain qu'il évoluera. Cette résorption des zones blanches passe par un déploiement complémentaire de réseaux de desserte, raccordés à un réseau de collecte en fibre optique afin de garantir la pérennité et l'évolutivité de ces réalisations.

Ceci permet d'éviter d'avoir à intervenir de façon récurrente. Il convient également de noter que la politique régionale sur les Espaces Publics Numériques contribue à cette équité territoriale en proposant à la fois des points d'accès et un accompagnement aux usages des TIC.

La prospective consiste à déployer de l'infrastructure qui permettra d'anticiper le déploiement du THD ou de nouvelles actions de montée en débit le plus rapidement possible. On sait fort bien qu'envisager dès à présent un déploiement généralisé de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) n'est pas réaliste pour des raisons financières (de l'ordre du milliard d'euros pour la Basse-Normandie). Ceci signifie que les autres technologies possibles pour les réseaux de desserte (ADSL, hertziennes) doivent encore être utilisées.

Dans ce contexte, une action qui viserait à amener de la fibre ou au minimum des fourreaux aux différents points de concentration permettrait de bien préparer l'avenir. L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) et les opérateurs travaillent actuellement sur les modalités techniques et juridiques du concept de « montée en débit au sous répartiteur », avec ou sans dégroupage. Ce dossier pourrait aboutir dans l'année et il serait alors opportun de déployer une infrastructure neutre de collecte au sous répartiteur afin de faciliter et d'accélérer dans un premier temps la disponibilité d'offres de services performantes à partir de ce dernier point de concentration. Dans un deuxième temps, le déploiement éventuel du FTTH en sera facilité.

Il ressort de ce qui précède que les trois grands principes d'action, attractivité, équité et prospective peuvent se traiter de façon complémentaire et coordonnée, en agissant à la fois sur les réseaux d'accès pour garantir à chacun le seuil actuel de confort de 2Mb/s, tout en augmentant globalement les débits disponibles sur le territoire et en préparant le THD par une action structurante sur les réseaux de collecte. Le cadre juridique de cette politique est celui des réseaux d'initiative publique (RIP) impliquant la **propriété publique des infrastructures**.

Les propositions d'actions consistent notamment à :

- traiter les trois enjeux **de façon partenariale** et **dans un même mouvement**,
- mener, **dans le cadre des réseaux d'initiative publique**, une action portant à la fois sur les réseaux d'accès (résorption des zones blanches) et sur les réseaux de collecte (montée en débit et préparation du THD),
- contribuer également à **préparer le THD** en coordonnant les voies de passage de la fibre optique et en cartographiant les réseaux, ceci pouvant être un chantier commun dans le cadre de la gouvernance du numérique,
- adopter le principe d'une action ambitieuse et concertée d'aménagement numérique du territoire ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-66

sur le développement économique : Fonds de modernisation industrielle - soutien aux zones d'activités stratégiques et aux grands projets industriels et logistiques

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. SODINI,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte de la déclaration d'intention portant sur le soutien au projet de zone d'activités grands projets et plateforme logistique multimodale à Mézidon-Canon jointe en annexe et annonçant la création d'un syndicat mixte ;

- d'affecter sur l'Autorisation de Programme « Fonds de modernisation industrielle » de 10 500 000 € votée en 2009, un montant de 3 000 000 € sur le dossier « Grands projets et zones d'activités stratégiques », pour l'accueil d'un « grand projet de zone logistique multisite de niveau régional » dans l'Orne ;

- d'autoriser le Président à signer la déclaration d'intention précitée ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-67

sur le développement économique : Plateforme Fonds Propres « Appui PME Basse-Normandie »

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme CAUCHY atant donné pouvoir à M. SODINI,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à :

- représenter la Région dans la plateforme fonds propres « Appui PME Basse-Normandie », les objectifs et l'organisation de cette structure étant présentés en annexe,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-68

sur le développement économique : remise gracieuse de Prime à la Réduction des Charges

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme CAUCHY atant donné pouvoir à M. SODINI,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- M. FORAFO,
- Mme FRIGOUT,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 3 048,98 € au titre des remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges ;
- d'accorder au responsable de l'entreprise figurant dans le tableau joint en annexe, la remise gracieuse totale de la dette, soit 3 048,98 € dont il est redevable :
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-69

**sur le développement économique : désignation des administrateurs de l'EPL
« MIRIADE »**

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. SODINI,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- M. FORAFO,
- Mme FRIGOUT,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, conformément aux statuts de la MIRIADE, dans le cadre de l'article 4-2 « Désignation des administrateurs » le remplacement de :

- Mme BRISSET, administrateur démissionnaire, par M. Philippe GUETIN, Président du CTN,
- M. FORTIN, administrateur démissionnaire, par M. Jean-Luc CORLET, Président du Directoire du Groupe CORLET ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-70

sur l'économie sociale et solidaire : révision de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. SODINI,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- M. FORAFO,
- Mme FRIGOUT,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter :

- le règlement modificatif de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets » joint en annexe 1,
- les modalités de remboursement des frais à destination des porteurs d'idée présentées en annexe 2 ;

- d'autoriser :

- le lancement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »
 - . au maximum 2 fois par an, dans la limite de 15 projets sélectionnés. Ces 2 lancements pouvant être, chaque année, du 1^{er} juin au 30 septembre, et du 1^{er} décembre au 31 mars de l'année suivante,
 - . pour 2009, du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2009 ;

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-71

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'ingénierie technique et financière – nouvelle dotation de la ligne de garantie de l'emprunt bancaire gérée par BASSE-NORMANDIE ACTIVE

Réunion du JEUDI 18 JUIN 2009

Réuni le jeudi 18 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes FERET, FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme CAUCHY atant donné pouvoir à M. SODINI,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- M. FORAFO,
- Mme FRIGOUT,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANÇOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 100 000 € pour le fonds territorial « Basse-Normandie Active » lié au réseau France Active ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une dotation régionale de 100 000 €, à la SA France Active Garantie pour le fonds de garantie d'emprunt bancaire qui sera géré par Basse-Normandie Active ;

- d'autoriser le Président à signer :

- un avenant à la convention du 3 novembre 2005, portant création d'un fonds de garantie,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-72

sur l'enseignement : conventions de coopération entre le Conseil Régional et le Rectorat de l'Académie de Caen et entre le Conseil Régional et la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réuni le vendredi 19 JUIN 2009, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- Mme DUPONT,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. LECOSTEY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de coopération entre le Conseil Régional et :
 - le Rectorat de l'Académie de Caen, jointe en annexe 1, intégrant à la page 11 l'amendement suivant concernant les aides à la mobilité : *« La mobilité est un facteur de progrès pour les territoires et ses habitants. Elle permet bien sûr l'apprentissage des langues mais aussi : la prise d'autonomie, la rencontre de l'autre, la découverte interculturelle, l'ouverture concrète aux enjeux européens et mondiaux d'aujourd'hui »*,
 - la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), jointe en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions précitées et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-73

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réuni le vendredi 19 JUIN 2009, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- Mme DUPONT,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. LECOSTEY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le nouveau règlement d'attribution des bourses d'études en faveur des élèves et étudiants inscrits dans les écoles de formations sociales, paramédicales et sages-femmes en Basse-Normandie, joint en annexe ;
- de réévaluer les taux et plafonds des bourses conformément au tableau joint en annexe du règlement d'attribution des bourses ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-75

**sur les affaires européennes et les relations internationales : adaptation du dispositif
« Bourse Jeune Europe »**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réuni le vendredi 19 JUIN 2009, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- Mme DUPONT,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. LECOSTEY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BONNEAU, 1^{er} Vice-Président de la Commission n° 2
« Recherche, innovation, affaires internationales et européennes »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'élargir aux jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans, les bénéficiaires du dispositif « Bourse Jeune Europe » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-76 bis

sur le tourisme : nouvelles modalités d'intervention en faveur des entreprises touristiques (hôtellerie, hôtellerie-restauration, hôtellerie de plein air, équipements de loisirs et lieux de visites privés)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réuni le vendredi 19 JUIN 2009, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- Mme DUPONT,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. LECOSTEY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BOSQUET, Conseiller régional en charge du tourisme et du littoral,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les nouvelles modalités d'intervention de la Région en faveur des entreprises touristiques (hôtellerie, hôtellerie-restauration, hôtellerie de plein air, équipements de loisirs et lieux de visites privés), conformément au document joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-77

sur la mer et le littoral : ports de plaisance

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réuni le vendredi 19 JUIN 2009, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- Mme DUPONT,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. LECOSTEY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BOSQUET, 1^{er} Vice Président de la Commission n° 4
« Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement relatif à l'appel à projets régional « Pour des ports de plaisance durables et exemplaires » joint en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour:
 - apporter toutes les modifications à ce règlement afin d'en assurer l'adaptation, le suivi et la mise en œuvre,
 - procéder à l'individualisation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer le lancement en 2009 du premier appel à projets « Pour des ports de plaisance durables et exemplaires » et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-78

sur la mise à jour du règlement intérieur

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réuni le vendredi 19 JUIN 2009, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- Mme DUPONT,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. LECOSTEY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 3 contre (MM. DÉNIER, GUITTON, Mme TOUZOT)

- de modifier et compléter certaines dispositions de l'article 76 du Règlement Intérieur reprises en gras ci-après :

ARTICLE 76 - Dans le magazine du Conseil Régional, une page sera réservée à l'expression des groupes d'élus, selon les modalités d'application suivantes :

- chaque groupe disposera équitablement d'une colonne,
- le planning de la réalisation du magazine et un pré-sommaire seront adressés à chaque Président de groupe,
- les groupes devront, pour la présentation de leur texte, respecter le nombre de signes arrêtés ainsi que la date limite du délai de transmission. **A défaut de transmission à cette date, la mention « texte non communiqué » sera indiquée.**

Dans le site Internet, une rubrique sera réservée à l'expression des groupes d'élus, selon les modalités d'application suivantes :

- chaque groupe disposera équitablement d'un article sur la page, les groupes devront, pour la présentation de leur texte, respecter le nombre de signes arrêté ainsi que la date limite du délai de transmission. **A défaut de transmission à cette date, la mention « texte non communiqué » sera indiquée.**
- la contribution des groupes devra être fournie tous les 2 mois, en s'intercalant avec le calendrier du magazine *Reflets*.

Cette expression doit être en relation avec la vie, la gestion et les réalisations du Conseil Régional.

Aux termes de l'article 42 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, le directeur d'une publication est passible, comme auteur principal, des peines réprimant les crimes et délits commis par voie de presse. Par conséquent, il appartient au Président du Conseil Régional, en tant que directeur de la publication, de vérifier notamment que les écrits publiés ne contiennent aucune provocation réprimée par l'article 225-1 du Code pénal, à savoir : *Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. Constitue également une discrimination toute distinction opérée entre les personnes morales à raison de l'origine, du sexe, de la situation familiale, de l'apparence physique, du patronyme, de l'état de santé, du handicap, des caractéristiques génétiques, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales.*

Dans le cas où les textes proposés ne respectent pas les dispositions précédentes, il est en droit de ne pas les publier. » ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR